

Commémorations



Le devoir de mémoire

Le devoir de mémoire consiste à transmettre aux plus jeunes la mémoire et les valeurs républicaines en leur relatant l'histoire des hommes et des femmes qui ont combattu pour défendre le territoire National et ses symboles. Il fait partie du parcours de citoyenneté et permet de sauvegarder l'histoire de notre pays et la mémoire des anciens combattants.

A Thoiry, traditionnellement sont célébrées :

- Le 19 mars : cérémonie des anciens d'AFN 1 an/2 à Thoiry, en alternance avec Sergy
- Le 8 mai : commémoration de l'armistice de 1945
- Le 14 juillet : la fête nationale, commémorant la prise de la Bastille et la fête de la Fédération
- Le 11 novembre : commémoration de l'armistice de 1918

Les commémorations se tiennent devant le monument aux morts, situé place du souvenir.

Retour en images

11 novembre 2022

14 juillet 2022

8 mai 2022

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Le devoir de mémoire à Thoiry

Les élèves de CM2 de l'école des Gentianes, accompagnés de leurs professeurs, sont associés aux cérémonies de commémorations.

Accompagnés de l'harmonie de l'Echo du Reculet, ils interprètent l'hymne national : la Marseillaise.